



# Charte des valeurs du GAM

➤ L'association « Groupe d'Animation-éducation Musicale » (GAM) fondée en 1977 a pour but l'éducation populaire.

➤ Elle met en œuvre une éducation musicale dans une démarche collective, permettant un équilibre entre le travail de création et d'apprentissage.

➤ Son approche pédagogique porte « un autre regard sur la musique » qui déborde du cadre culturel pour entrer dans le champ éducatif et social. Une approche sur l'Art et le sensible.

➤ Elle a une exigence sur l'écoute de soi et des autres dans une relation authentique qui ramène à l'essentiel.

La musique devient alors l'art d'écouter, d'appréhender les sons, de les faire vivre, de les créer, de les jouer, de les partager en collectif.

➤ Elle inscrit son action sans discriminations, en cela elle se veut indépendante et respecte la liberté de conscience.



Vous êtes adhérents, vous voulez réaliser un projet, suivre une formation ou tout simplement vivre une expérience sensible autour de la musique.

L'équipe des salariés, soutenue par le conseil d'administration du GAM, s'engage, avec vous, à mettre en œuvre des conditions favorisant des propositions de qualité. Qu'elles soient développées dans les locaux de l'association ou à l'extérieur de celle-ci.

➤ Une attention particulière est portée à chacun d'entre vous pour vous accueillir et vous accompagner.

➤ Des locaux calmes, lumineux, avec un instrumentarium innovant, contemporain, ouvert sur le monde, vous est proposé (locaux accessibles aux personnes porteuses de handicap).

➤ Une rencontre personnalisée est réalisée systématiquement pour chaque adhésion, chaque projet.

➤ Notre pédagogie s'appuie sur plus de quarante ans d'expérience, elle est fondée sur la pratique collective de la musique.

La musique est abordée dans son sens esthétique, dans la perception des émotions qu'elle éveille et dans le plaisir de la pratiquer. Cette démarche s'adresse aussi bien à des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Le GAM est un lieu d'échange, de ressources, de recherche et de création autour de la musique à tout âge de la vie. Il s'est progressivement imposé comme un acteur culturel essentiel sur le territoire.





# Engagements réciproques

*Membres de l'équipe, adhérents, participants ponctuels...*

**en venant au GAM nous manifestons notre adhésion à ces valeurs, qui se déclinent de la manière suivante :**

- Attention portée à la qualité des interventions :
  - Equipe qualifiée (cursus universitaires et formations de musicien)
  - Formation régulière des salariés
  - L'équipe reste disponible et joignable en cas de tout besoin ou difficulté
  - Pour les ateliers, des groupes de petits effectifs sont favorisés et le GAM se laisse la possibilité d'ajuster le nombre de participants en fonction des demandes
  
- Respect des personnes :
  - Attention portée à chaque participant, et à l'équipe salariée dans ses espaces de travail
  - Lutte contre toutes formes de discriminations
  - Lors d'audition publique formelle ou informelle, concert ou manifestation du GAM, nous soulignerons un besoin de présence et d'attention de tous. Aussi, nous vous demanderons une écoute authentique et non par le prisme d'un écran
  
- Dans les locaux :
  - Respect du mobilier, des instruments, des œuvres exposées, des espaces communs
  - Calme et tranquillité
  - Espace d'attente, mise à disposition d'un réseau wifi, d'une bibliothèque et d'un coin café
  - Expositions d'artistes : GAM'galerie
  - Lieu pour le rangement des affaires personnelles
  
- Sécurité et confidentialité :
  - Présence systématique de deux adultes sur place lorsqu'il y a un groupe d'enfants au GAM
  - Engagement des parents à accompagner leur enfant et à venir le chercher à l'intérieur des locaux du GAM, dès la fin des ateliers
  - Lors de stage au GAM ou à l'extérieur de ses locaux, autorisation de sortie, sous la responsabilité du GAM
  - Cession de droits à l'image demandée en début d'année dans le cadre de projets spécifiques et/ou communication interne
  - Respect du Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD)
  - Le GAM souscrit une assurance responsabilité civile, qui ne saurait cependant se substituer aux assurances individuelles des adhérents (dommages aux biens ou aux personnes)
  
- Fonctionnement :
  - L'adhésion au GAM est annuelle (du 1er septembre au 31 août), et par famille
  - L'inscription à nos ateliers vaut engagement pour l'année scolaire. En cas de circonstances exceptionnelles (maladie de longue durée, déménagement), le GAM fera de son mieux pour répondre à une éventuelle demande de remboursement
  - Lors des inscriptions, pour le meilleur accueil possible, il est préférable d'informer le GAM de toute situation particulière (difficultés diverses concernant l'enfant ou la famille)
  - Importance de la régularité/ponctualité au sein des ateliers
  - Nécessité de signaler les retards et absences auprès du secrétariat
  - L'étiquetage des affaires personnelles (sac, cahier, manteau, flûte) est recommandé
  
- Accès :
  - Les places de stationnement sont limitées. Possibilité de garer les véhicules sur les allées de Morlaàs et avenue des Tilleuls
  - Station IDEcycle, avenue des Lilas
  - Arrêt de bus 11 novembre ou CPAM, Ligne T3
  - Structure labellisée Tourisme et handicaps

